



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4842^e séance

Mardi 14 octobre 2003, à 22 h 45

New York

<i>Président :</i>	M. Negroponte	(États-Unis d'Amérique)
<i>Membres :</i>	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chili	M. Maqueira
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	Mme Menéndez
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. de La Sablière
	Guinée	M. Sow
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Pakistan	M. Akram
	République arabe syrienne	M. Mekdad
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ..	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 9 octobre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2003/973)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 22 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

**Lettre datée du 9 octobre 2003,
adressée au Président du Conseil de sécurité par
le Représentant permanent de la République
arabe syrienne auprès de l'Organisation des
Nations Unies (S/2003/973)**

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise aujourd'hui à la 4841e séance, j'invite le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément également à la décision prise à la 4841e séance, j'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/980, qui contient le texte d'un projet de résolution soumis par la Guinée, la Malaisie, le Pakistan et la République arabe syrienne.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chili, Chine, France, Guinée, Mexique, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, République arabe syrienne.

Votent contre :

États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Bulgarie, Cameroun, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et quatre abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

Aucun autre membre ne souhaitant prendre la parole, je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui était déséquilibré et ne condamnait pas le terrorisme en termes explicites. Ce projet de résolution ne traitait pas des deux aspects de la situation en matière de sécurité au Moyen-Orient, notamment les attentats suicides dévastateurs que les Israéliens subissent depuis trois ans. Une résolution du Conseil de sécurité axée sur la clôture n'encourage en rien les objectifs de paix et de sécurité dans la région. Nous pensons que toute résolution sur la paix entre Israéliens et Palestiniens doit être le reflet de l'équilibre des responsabilités mutuelles incarnées par la feuille de route du Quatuor. Ce n'est pas le cas de ce projet de résolution.

Toutes les parties ont une responsabilité dans l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Elles doivent empêcher des atrocités comme l'attentat de Haïfa et refuser tout sanctuaire sur leur territoire aux auteurs de tels actes. Mettre un terme au terrorisme doit être une priorité de premier ordre.

Les États-Unis et nos partenaires du Quatuor se sont vigoureusement engagés à encourager Israël et l'Autorité palestinienne à prendre des mesures concrètes pour mettre en oeuvre une feuille de route qui les mènera à la paix, feuille de route qui jouit d'un large appui de la communauté internationale et de l'ONU. Les conséquences destructrices des attaques terroristes à la bombe et le fait que les organisations et l'infrastructure qui encouragent ces actes n'aient pas été démantelées ont freiné les progrès de la feuille de route, mais nous ne nous découragerons pas.

Nous n'avons cessé d'exhorter Israël et l'Autorité palestinienne à éviter toute action qui ne peut qu'exacerber les tensions au Moyen-Orient, et à réfléchir à deux fois aux conséquences de leurs actes. En outre, de hauts responsables de l'Administration des États-Unis ont des contacts directs avec les Israéliens à propos de la clôture.

Pour leur part, les États-Unis, avec leurs partenaires du Quatuor, restent attachés à la mise en oeuvre de la vision du Président Bush, à savoir la solution de deux États, pour régler le conflit israélo-palestinien, comme cela est énoncé dans la feuille de route.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

L'Observateur permanent de la Palestine a demandé la parole pour faire une déclaration. Je lui donne la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Ce qui s'est passé aujourd'hui dans cette salle est extrêmement regrettable. L'incapacité du Conseil à adopter une position ferme sur une question d'importance stratégique – le mur de séparation expansionniste – est très alarmante dans le contexte du sort de la région et des possibilités de parvenir à une paix entre Israéliens et Palestiniens. En conséquence, nous devons trouver au plus vite un moyen de remédier à ce qui s'est passé dans le cadre du système des Nations Unies. Bien entendu, c'est exactement ce que nous tenterons de faire avec l'aide de nos amis.

Mais quel que soit le résultat du vote, nous voudrions remercier les auteurs du projet de résolution qui a été mis aux voix aujourd'hui, ainsi que les membres du Conseil qui ont voté pour. Ils ont en fait voté pour la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a prouvé encore une fois qu'il ne servait pas uniquement à entériner les caprices incessants et hypocrites des Palestiniens et des Syriens.

L'Observateur de la Palestine a passé beaucoup de temps à accuser autrui. Il a accusé Israël. Il a accusé le Conseil, et il a accusé un membre permanent du

Conseil, qui a fait davantage pour soutenir la cause de la paix qu'aucun autre État. L'Observateur palestinien s'indigne de voir que le Conseil n'était pas disposé à avaler sa représentation déformée de ce conflit. L'Observateur de la Palestine est aussi indigné que la résolution grossièrement déséquilibrée et pleine de partis pris, ne mettant pas l'accent sur le terrorisme palestinien qui est pourtant au coeur du problème et représente la cause même des mesures défensives prises par Israël, n'ait pas pu obtenir le soutien du Conseil, celui-ci agissant en pleine cohérence avec ses propres règles de procédure et en conformité avec la Charte des Nations Unies. Et il s'indigne, bien qu'il continue de juger inacceptable qu'une résolution condamne le meurtre de civils innocents par le Hamas, le Jihad islamique et la Brigade des martyrs d'Al-Aqsa et l'appel à leur démantèlement, comme l'exige la feuille de route.

Peut-être que, pour une fois, l'Observateur de la Palestine devrait cesser de chercher à faire porter la responsabilité à autrui. Peut-être qu'il devrait, pour une fois, mettre un terme à cette farce à l'Organisation des Nations Unies, où de la rhétorique sentencieuse s'allie à des résolutions qui cherchent à vilipender et déformer, quand pendant tout ce temps la partie palestinienne refuse de faire la seule chose qui est exigée d'elle – combattre le terrorisme.

L'Observateur de la Palestine a déjà indiqué qu'il va maintenant suivre le rituel bien établi de la convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, en violation de chacune des conditions requises pour une telle procédure. Ainsi nous pourrions tous passer encore plus de temps à écouter et examiner de quelle manière tout le monde, sauf la partie palestinienne, est responsable des problèmes actuels.

L'heure n'est-elle pas venue d'arrêter ces petits jeux? Au lieu de regarder en direction d'Israël, du Conseil, de l'Assemblée générale, de la communauté internationale, du Quatuor, à la recherche de quelqu'un à qui faire porter la responsabilité, ne serait-il pas temps que la partie palestinienne se regarde dans un miroir, même si l'image qu'elle y verra est désagréable?

Le Président (*parle en anglais*) : L'Observateur de Palestine a demandé la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en anglais*) : Juste une observation personnelle; je tiens à ce qu'il soit pris acte du fait que je suis en effet dégoûté par la bassesse des interventions prononcées par le représentant israélien, notamment la dernière.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 22 h 55.